

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 1, 14 mai 2020

HERBICIDES HOMOLOGUÉS DANS LES CULTURES DE CRUCIFÈRES EN 2020

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les mauvaises herbes dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive.

Toutefois, il est important de rappeler que toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépestage afin de s'assurer de mettre en œuvre la bonne stratégie de gestion. L'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

D'ailleurs, la technique du faux-semis est une alternative aux herbicides à ne pas oublier. Elle consiste à travailler le sol aussi finement que pour un semis et à laisser les graines de mauvaises herbes germer, dans le but de contrôler les mauvaises herbes émergées, avant l'émergence de la culture ou la plantation. Pour plus de détails, consulter le [document sur le faux-semis](#) (Leblanc et Cloutier, 2007).

Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin d'information diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.

Pour consulter le [tableau des herbicides](#) en ligne

Consultez les onglets :

- **Tableau herbicides.** Vous y trouverez la liste des herbicides homologués dans les crucifères.
- **Groupes de cultures de crucifères.** Vous y trouverez les sous-groupes de cultures de l'ARLA.

L'information vous étant présentée sous forme de tableaux, voici ce que vous y retrouverez :

1. **Matière active** | famille chimique (groupe de résistance) et **NOM COMMERCIAL**, ex. :

Trifluraline Dinitroaniline (3)								
TRIFLUREX 40 EC	121	364	12 h	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. (ND)	Pré-ε (NI)
BONANZA 480	121	359	12 h					

- En cliquant sur le **nom commercial**, vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'ARLA une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit.
 - Vous pouvez cliquer sur **Groupe de résistance** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux herbicides (HRAC). Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
2. **Indices de risque** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'**Indicateur de risque des pesticides du Québec** (IRPeQ).
 3. **Délai de réentrée** au champ pour la sécurité des travailleurs.
 4. **Cultures** pour lesquelles les herbicides sont homologués, **période d'application** (voir la légende sous le tableau) et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**. Étant donné le nombre élevé de cultures de crucifères, nous avons choisi de les classer selon les groupes de l'ARLA auxquels réfèrent les étiquettes.
 5. Référez-vous à l'onglet **Groupe de cultures de crucifères** pour consulter la liste des cultures par sous-groupes.
 6. **Remarques sur les matières actives**. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes ou de l'index phytosanitaire ACTA 2020.

Afin d'alléger le contenu des tableaux, des abréviations sont utilisées. Consultez la légende sous le tableau afin de connaître la signification de chaque abréviation.

Quelques notions et outils

1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers le haut de la plante et de descendre vers les racines.

Pour assurer une utilisation efficace et adéquate des herbicides, voici **quelques recommandations** :

- Pour les **traitements appliqués au sol (prélevée)**, il est très important de bien préparer le sol et qu'il soit exempt de grosses mottes de terre ou de résidus de culture. Évitez de traiter si une forte pluie est prévue dans les jours qui suivent (problèmes de lessivage et de pollution).
- Pour les **traitements de contact (postlevée)**, vérifiez le délai avant la pluie. Traitez quand les mauvaises herbes sont en croissance active. Évitez les périodes de stress climatique et hydrique. Si possible, traitez lorsque les mauvaises herbes sont à un stade jeune (cotylédons ou 1 à 2 vraies feuilles).

Pour de plus amples informations concernant l'**Impact des conditions environnementales sur l'efficacité des herbicides** et l'**Effet de la qualité de l'eau de pulvérisation sur l'efficacité des herbicides**, consultez les pages 5 à 9 de la fiche technique [Être bien préparé pour le début de saison](#) (RAP Crucifères).

2. Le calcul des indices de risque pour l'environnement et la santé de l'IRPeQ

Les [IRE](#) et les [IRS](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour l'environnement et la santé. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué *ND* pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRE et les IRS peuvent varier selon la méthode d'application. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consulter le document [Santé Environnement](#) de l'IRPeQ.

3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



NOTE IMPORTANTE : Les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL), et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du réseau Crucifères](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.